

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 Francs

Bulletin N° 78

1992 - N° 2



FORÊT DOMANIALE DE MEUDON

Carrefour des Fonds de la Chapelle (parcelle n° 74) - Dolmens - Chêne des Missions

Photo : O.N.F., D. GOBARD

REPRODUCTION

IMPRIMERIE - TIRAGE DE PLANS

PHOTOCOPIES - TRAVAUX PHOTO - PHOTOCOPIES COULEUR

30, boulevard Verd-de-Saint-Julien - 92190 MEUDON

☎ **45 34 16 44** +

Télécopie : 46 26 27 09

**DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU**

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

**MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE**

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON ET SON AMÉNAGEMENT

La forêt domaniale de Meudon s'étend en réalité sur six communes (Chaville, Clamart, Meudon, Sèvres, Vélizy-Villacoublay, Viroflay). Toutefois, la logique de son appellation est sauve puisque c'est bien sur Meudon que s'étend la plus grande part (361 ha) de cette forêt de 1 084 ha.

L'approbation prochaine d'un nouvel aménagement pour cette forêt est l'occasion de présenter ou de rappeler les principes qui règlent ce type de document et les conséquences pratiques de celui qui est en préparation. De ce point de vue, le présent article complète l'exposition tenue à l'Orangerie de Meudon entre le 4 et le 24 avril.

Quelques précisions préliminaires aideront sans doute à éclairer le contexte général d'élaboration d'un tel document :

— L'aménagement est, pour les forestiers, à la fois un travail de conception et le document qui en résulte : il s'agit, après avoir défini les objectifs, de régler de manière à la fois précise (pour éviter les hésitations) mais suffisamment souple (pour adapter les actions aux réalités biologiques) les opérations à réaliser sur une forêt : ceci aussi bien dans l'espace (au niveau de parcelles délimitées à cette fin) que dans le temps (l'unité de temps étant l'année) sur plusieurs décennies.

Le Code Forestier rend en effet obligatoire l'élaboration d'un aménagement pour chaque forêt domaniale.

— Les forêts dites domaniales sont celles qui appartiennent à l'Etat ; très généralement, elles relèvent du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et l'appellation "forêt domaniale de ***" ne désigne, en principe, qu'une forêt appartenant à cette catégorie. Toutefois, d'autres départements ministériels (Défense, Environnement, Culture et autres) possèdent aussi des forêts, ou plus fréquemment des parcs boisés ; les surfaces intéressées sont nettement moindres au total, mais dans la région parisienne, certains parcs prestigieux sont ainsi sous le contrôle de divers propriétaires publics ou de diverses institutions. A Meudon en l'occurrence, le Ministère de l'Education Nationale est propriétaire du parc boisé entourant l'Observatoire.

— La gestion des forêts du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt est confiée de droit à l'Office National des Forêts, établissement public créé en 1966 qui a repris en cette matière les attributions de l'ancienne administration des Eaux et Forêts. La tutelle de ce Ministère ne s'exerce qu'au niveau des principes généraux de gestion, et à l'échelon central : c'est ainsi que sont approuvés par le Ministre des orientations régionales forestières, puis l'aménagement particulier de chaque forêt préparé par l'Office National des Forêts.

— La gestion des espaces boisés des autres ministères ou institutions à caractère public est affaire de cas d'espèce. Normalement, ceux qui ont le caractère de forêts doivent être soumis au régime forestier, à l'instar de ceux des collectivités : communes principalement mais aussi départements et, en Ile-de-France au moins, régions ; il s'agit d'un ensemble de mesures visant à la préservation de ces forêts et mises en œuvre obligatoirement par l'Office

National des Forêts. Quant aux parcs, leur gestion peut être assurée par cet Etablissement mais agissant alors à titre d'expert et par voie de convention ; on note une augmentation récente de ce type d'interventions dont, par exemple, le parc boisé de l'Observatoire bénéficie depuis 1990.

— Il est indispensable de comprendre que les arbres, comme tout être vivant, étant mortels, leur renouvellement doit être prévu. Dans une forêt livrée au seul jeu des forces naturelles, les gros arbres finissent par succomber du fait des maladies, de la foudre, du vent, éventuellement des incendies ; les essences de lumière (1) (comme le chêne) cèdent la place à des essences d'ombre (hêtre notamment) capables de se développer sous les premières ; finalement, le paysage n'est plus celui d'une futaie régulière et ordonnée, mais un mélange végétal de tous âges, avec localement des trouées envahies d'arbustes et donc peu pénétrables.

La gestion en futaie régulière (où les arbres ont le même âge) permet d'obtenir de façon contrôlée un peuplement de grands arbres naturellement élagués et un sous-bois dégagé ; ceci nécessite de planifier le moment où des arbres jugés avoir atteint leur âge optimum seront coupés pour faire la place à de jeunes arbres (coupe de régénération). Par la même occasion, la récolte du bois est facilitée, et on limite les pertes dues à une récolte trop tardive (pourritures, fentes), d'autant plus dommageables que la qualité initiale du bois est bonne.

— C'est tout le travail d'une équipe, sur lequel nous reviendrons, de réaliser cette planification des travaux et des coupes. Le responsable de cette équipe, couramment appelé "l'aménagiste", suit des directives nationales lui définissant un cadre général, et des directives locales indiquant les principes communs à cette région.

— La forêt de Meudon est sans doute la plus suburbaine des forêts domaniales, bien que disputant cette caractéristique aux forêts de Fausses-Reposes et de La Malmaison. De ce fait, des contraintes très particulières pèsent sur sa gestion, dont l'Office National des Forêts tient compte pour fixer les objectifs de son aménagement.

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Un bref regard sur les siècles passés permet de comprendre pourquoi la forêt existe à tel endroit, et avec tel statut.

L'existence des forêts dans nos régions est, jusqu'au XIX^e siècle, due à la combinaison de facteurs négatifs (elles sont là parce que les conditions de sol et de relief en rendaient le défrichement à usage agricole impossible ou peu intéressant) et de facteurs positifs (protection assurée par leurs propriétaires, seigneurs ou ecclésiastiques, pour leurs besoins propres ou ceux des collectivités dépendant d'eux).

(1) Les essences de lumière sont celles dont les semis et jeunes plants ont besoin d'un plein éclaircissement pour se développer. A contrario, les essences d'ombre sont celles dont les semis et jeunes plants ont besoin d'ombre ou au moins la supportent.

Au Moyen Age, sous la pression démographique et selon les aléas des changements de propriété, les défrichements s'étendent en sorte qu'au XV^e siècle, la forêt est beaucoup plus morcelée que de nos jours, entrecoupée de terres cultivées et, localement, de bruyères. L'histoire de la forêt est donc assez mouvementée.

Au XVI^e siècle, le territoire est partagé entre plusieurs seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, en particulier Antoine Sanguin, Cardinal de Meudon, qui commence à remembrer les propriétés en vue de constituer un parc (enclos).

Au XVII^e siècle ressortent comme principaux seigneurs des lieux Servien (côté Meudon et Clamart) et Le Tellier (côté Chaville et Ursine). Abel Servien, Marquis de Sablé, engage des aménagements, hydrauliques en particulier, mais aussi d'importants reboisements dans le parc du château. Il meurt en 1659, laissant une succession difficile; son fils vend la propriété à François-Michel Le Tellier, Marquis de Louvois, Ministre de la Guerre de Louis XIV, qui poursuit des travaux d'embellissement du parc. A sa mort, l'ensemble devient la propriété du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, qui l'aménage en forêt de chasse par percement de routes et création de nombreuses "remises à grain", c'est-à-dire cultures à gibier. En 1726, un édit royal rattache ce domaine à la Couronne; la Révolution le fait rentrer dans le domaine de l'Etat dont il n'est plus sorti, abstraction faite de la particularité que représente l'inscription de cette forêt sur la liste de la Couronne sous la Restauration puis les I^{er} et II^e Empires (1).

A noter que, peut-être en conséquence de cet héritage royal, les forêts domaniales appartiennent au domaine privé de l'Etat, ce qui a certaines incidences en matière juridique notamment (compétence des tribunaux, régime des concessions, etc.).

A partir du XIX^e siècle, la domanialité de cette forêt et le régime forestier ont assuré pour l'essentiel sa protection foncière, qui n'a pu éviter malgré tout de nombreuses petites atteintes. Actuellement, des réglementations diverses (urbanisme, sites classés) complètent cette protection, qui n'est cependant pas absolue et doit être renforcée par la pression de l'opinion publique et des associations de défense.

LES AMÉNAGEMENTS PRÉCÉDENTS

Connaître le traitement précis de la forêt pratiqué au XVIII^e siècle nécessiterait des recherches dans les archives. Mais on peut suivre plus facilement l'évolution de l'aménagement à partir de Napoléon III : l'aménagement du 26 février 1859 divise la forêt en quatre séries traitées en taillis sous futaie à 25 ans (3 séries) ou 30 ans (1 série). En 1891, les principes généraux de cet aménagement sont reconduits. En 1924, sans autre modification, il est décidé de diviser chaque coupe en deux, chaque partie étant exploitée à cinq ans d'intervalle.

(1) Un article de Mme M.-Th. Herlédan paru dans ce même bulletin (n° 53-1984 n° 1) détaille l'évolution du bois et du parc de Meudon sous l'ancien Régime.

En 1941, sous la pression des besoins en bois de feu de l'époque, on revient à l'exploitation complète de chaque coupe à son échéance. Mais ces besoins sont tels que les exploitations sont multipliées et que le règlement d'exploitation ne peut être suivi.

En 1952 est proposé un règlement provisoire visant à laisser vieillir le taillis. En 1954, il est prescrit de procéder à une véritable révision d'aménagement. Cette révision ne survient pas immédiatement mais est précédée de coupes sur propositions spéciales (autorisation de 1964) destinées à amorcer une conversion en futaie feuillue par bouquets (c'est-à-dire de forme irrégulière, de l'ordre de grandeur de quelques hectares).

En 1968 sont arrêtées les grandes lignes d'un aménagement élaboré en 1969 et approuvé par arrêté daté du 31 décembre 1969. Cet aménagement durait quinze ans, soit de 1970 à 1984.

Les indications ci-dessus permettent de se rendre compte que l'élaboration d'un aménagement est un travail relativement long qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée.

L'AMÉNAGEMENT DE 1969

Ce document affirmait nettement l'objectif d'accueil du public comme prioritaire. Il constatait le vieillissement des peuplements et la tendance à la disparition du chêne; il jugeait par ailleurs le taillis de châtaignier, peu pénétrable et moins agréable à l'œil que la futaie, inadapté à la fonction d'accueil.

En conséquence :

- au plan sylvicole était décidée la conversion du taillis en futaie (par "parquets" de petite taille) en 100 ans. Ceci passait par des coupes suivies de plantation, sur 7,75 ha chaque année (116 ha en 15 ans);
- au plan des équipements, devaient être créés 6 parcs sur 58 ha, 70 ha de pelouses, 54 km de chemins pour piétons, 6 100 places de stationnement (2 200 places en stationnement longitudinal, 3 900 places en parcs spécialement aménagés). Un zonage "forêt promenade-forêt normale" était prévu (respectivement 440 ha et 600 ha).

Les parcs sont des zones spécialement aménagées, généralement encloses, en lisière de forêt, où les enfants peuvent venir jouer ou se promener.

A noter que les travaux sylvicoles sont financés sur le budget de l'Office National des Forêts, les équipements d'accueil sur des crédits conjoints Etat/collectivités territoriales (région, département, communes).

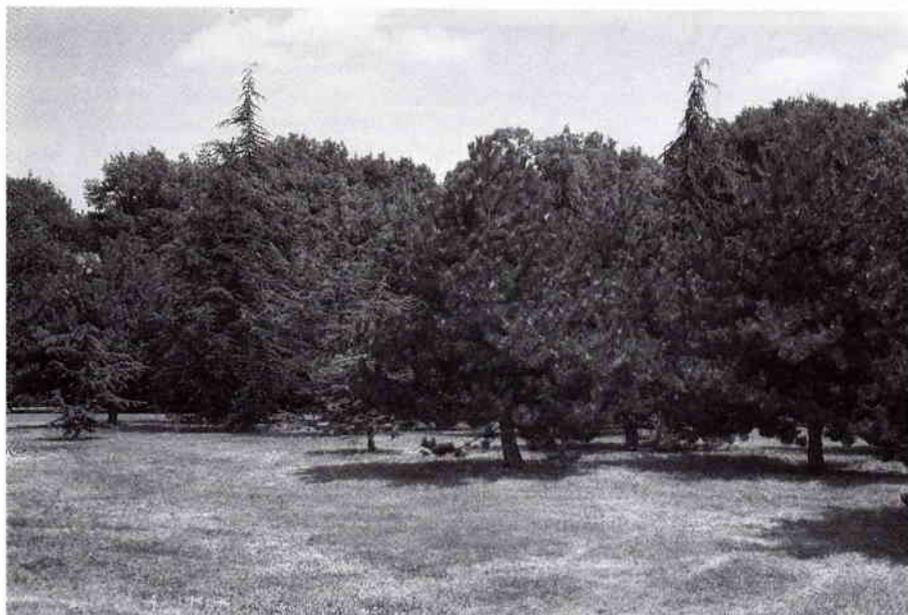
Au plan sylvicole, les circonstances ont imposé de nombreuses modifications aux prévisions initiales. La principale a été de remplacer les 84 placeaux de plantation (d'environ 1,4 ha) par 30 placeaux de près de 4 ha, avec une modulation selon la sensibilité des zones.

Mais globalement, ce plan a été suivi puisque 112,98 ha ont été régénérés au lieu de 116,60 prévus.

Pour ce qui est des équipements :

- 5 parcs ont été créés sur 58 ha ;
- les réalisations concernant la "forêt promenade" ont été

plus réduites que prévues : 30 ha de pelouses contre 70, 2 300 places de parking contre 6 100. Ceci tant à cause de l'insuffisance des crédits que de certains changements d'appréciation.



Aire d'accueil : Carrefour de la Butte à Liard (parcelle n° 93)

Photo : O.N.F., P. CARRUE

L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Comme tout document de ce type, l'aménagement commence à décrire la situation actuelle, en examinant de façon poussée tous les paramètres intervenant dans les objectifs que l'on peut assigner à la forêt : contraintes physiques (climat, sol), biologiques (essences et peuplements, maladies, animaux présents), humaines (servitudes, circulation, fréquentation...), etc.

Ces contraintes sont confrontées aux orientations qui apparaissent souhaitables. De là se déduisent des objectifs précis de gestion, se traduisant par des coupes, des travaux (sylvicoles d'une part, d'infrastructures ou d'équipements d'accueil d'autre part) et des mesures accessoires (fermeture ou non de voies, exploitation ou non de la chasse, mise en valeur de sites particuliers, etc.).

Les problèmes principaux à prendre en compte en forêt de Meudon sont :

- l'accueil du public, objectif affiché comme prioritaire ;
- la part respective à donner au chêne et au châtaignier, essence qui a eu tendance à supplanter la première au cours des siècles passés, sans omettre les autres essences existantes ou pouvant être introduites ;
- et, combinaison des deux problèmes précédents, comment aménager et répartir au mieux les coupes pour en réduire l'impact auprès du public.

La surface prise en compte pour l'aménagement, compte tenu de terrains de service et de terrains concédés, est de 1 084 ha.

Dans son travail, l'aménagiste a distingué 31 types de peuplements différents ; il a confirmé (car bien sûr, ceci n'est pas modifiable en une quinzaine d'années), le vieillissement et la pauvreté des peuplements (à titre d'exemple, 347 ha sont constitués de futaie pauvre, 231 ha de taillis sous futaie pauvre, soit ainsi plus de la moitié de la forêt).

Les essences-objectifs qu'il propose sont le chêne rouvre sur 903 ha, le chêne pédonculé sur 14 ha, le chêne rouge et pin laricio sur 36 ha, l'aune sur 4,5 ha. Toutefois, le châtaignier sera maintenu, en mélange avec le chêne, de façon importante pour maintenir la récolte des châtaignes en automne, activité très appréciée du public. Les âges d'exploitabilité pris comme base de calcul sont de 180 ans pour le chêne rouvre, 140 pour le chêne pédonculé, 120 pour les autres essences (sauf peuplier et aune : 40 ans).

La préférence accordée au chêne se justifie par les nombreuses qualités de cette essence : longévité, caractère traditionnel donc constitutif d'un paysage "classique" et, accessoirement bien que cela ne soit pas négligeable, valeur des produits.

Il faut faire remarquer que la durée d'un aménagement (15 à 20 ans) permet seulement de se rapprocher de l'objectif général fixé, et que chaque révision d'aménagement est l'occasion d'examiner les conséquences des mesures appliquées et d'infléchir si nécessaire les orientations.

Très concrètement, les surfaces à renouveler (ou "à régénérer") en 20 ans seraient de 148 ha, soit 7,4 ha par an à prendre sur un ensemble de 53 sous-parcelles couvrant au total 171 ha dit "groupe de régénération", la différence entre 148 et 171 ha permettant le maintien d'îlots ou rideaux

d'arbres à des fins paysagères. La régénération artificielle (coupe rase suivie d'une plantation) porterait sur 129 ha, la régénération naturelle (coupes progressives, avec dégagement des semis apparus) sur 42 ha.

La surface moyenne de chaque sous-parcelle à renouveler est de 3,2 ha, ce qui est faible et traduit le souci d'avoir des coupes "rases" de taille réduite moins perturbantes, même si cela conduit à les disperser plus sur l'ensemble de la forêt.



Forêt de Meudon - Reboisement : plantations 1989-1990 (parcelle n° 20)

Photo : O.N.F., D. GOBARD

Il est important de se représenter que les coupes sont seulement un épisode de la vie de la forêt, long à l'échelle de la vie humaine, mais court à l'échelle forestière. Pour qui sait comprendre sa nécessité, la coupe est perçue comme simple moment d'un cycle : fin d'un peuplement mais début d'un autre. Au plan biologique, elle constitue un espace ouvert, où la lumière pénètre jusqu'au sol et où donc la vie foisonne plus encore que dans les peuplements âgés : insectes, oiseaux, fleurs et plantes de toutes sortes y prolifèrent, les grands animaux, quand il y en a, y passent ; la coupe crée donc une diversité au plan biologique et au plan paysager qui devrait être appréciée comme telle. Enfin, conduisant à une récolte de bois, elle permet la valorisation de ce produit technologiquement et esthétiquement incomparable, mais aussi renouvelable, et donc de ce fait le prélèvement est une opération avantageuse non seulement en termes économiques mais aussi écologiques...

Parallèlement à ces coupes est prévu un balivage dans le taillis de châtaignier, c'est-à-dire l'enlèvement de brins de taillis tout en maintenant 400 à 600 d'entre eux par hectare pour créer une futaie sur souches, productrice de petites grumes et en général plus appréciée au plan esthétique ; ceci sur 232 ha au total (16,6 ha/an).

Ailleurs, les travaux sont d'amélioration : éclaircies, enlèvement des arbres dépérissants, mal conformés, etc., prélevant une partie des arbres seulement. Un groupe dit de préparation (169 ha) est distingué comme devant constituer le

groupe de régénération du prochain aménagement, à partir de 2012. Des coupes, très légères, y seront réalisées dans cette perspective.

En ce qui concerne les équipements d'accueil, le parti retenu est d'entretenir (voire renouveler) ceux existants, afin qu'ils soient fonctionnels et agréables. Cet effort doit porter tout spécialement sur les étangs, qui sont les points les plus appréciés de la forêt de Meudon, et qui nécessitent d'assez importants travaux de remise en état. Egalement devront être entretenus et améliorés les parcs forestiers, ainsi que les sentiers sportifs, pistes cavalières et autres parcours.

En conclusion, l'aménagement de la forêt de Meudon a pour objet principal d'obtenir un type de paysage, celui de la futaie régulière feuillue, adapté à l'accueil d'un public important et en harmonie avec l'histoire de l'Ile-de-France, marquée par la présence royale, et par les orientations forestières qui en ont découlé. Dans ce type de gestion, caractérisée par la nécessité d'un renouvellement périodique des peuplements, les coupes jouent un rôle indispensable. Espérons que ce rôle sera de mieux en mieux compris, et interprété positivement comme garantie de l'avenir et de la pérennité de la forêt. L'équilibre des peuplements ainsi obtenu permettra à la forêt de remplir au mieux les fonctions attendues d'elle.

Jean-Michel NINGRE,

Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
Chef du Service Interdépartemental de l'Office National des Forêts à Versailles

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DIX ANNÉES D'OPÉRATIONS "FORÊT PROPRE"

Au début de l'année 1982, plusieurs réunions eurent lieu entre des représentants de l'Office National des Forêts dont le Chef de centre à Versailles était M. Lafitte et ceux du Comité de Sauvegarde des Sites alors présidé par M. Julien-Laferrière. Il s'agissait essentiellement, au cours de ces entretiens, de la pollution des étangs, des dégâts causés par les engins des entreprises, bien sûr des abattages des arbres, mais aussi et avec beaucoup d'insistance de la part de notre Comité, de la propreté de la forêt.

L'Ingénieur, Chef de la Subdivision de Versailles, M. Chondroyannis, puis son successeur, M. Charreton, nous rappelaient, à ce sujet, que deux tournées de ramassage avaient lieu chaque semaine, trois pendant l'été, que les 70 poubelles étaient vidées et un nettoyage effectué à proximité de leurs emplacements mais devaient bien reconnaître que les détritiques découverts ou signalés à l'intérieur des bois étaient enlevés... selon les possibilités. Et ils ne pensaient pas que celles-ci seraient plus grandes prochainement. En fait, le personnel fut réduit ultérieurement.

Ainsi, nous pouvions bien avoir, périodiquement, des chemins propres mais les bois et les taillis risquaient de conserver longtemps une partie de leurs verres, plastics et ferrailles.

Et c'est sans doute notre désappointement qui amena M. Chondroyannis à me faire cette proposition : une opération commune O.N.F.-Comité des Sites pour nettoyer la forêt sur le territoire de Meudon.

J'accueillis cette idée avec d'autant plus d'enthousiasme que j'y vis l'occasion d'attirer les jeunes vers la forêt pour les inciter à la défendre.

Mais nous étions déjà dans la deuxième quinzaine de mars et il n'y avait pas de temps à perdre. Très rapidement M. Julien-Laferrière et moi-même étions reçus par le Maire, M. Gauer, qui accepta que l'opération pour laquelle nous proposons l'appellation "Forêt Propre" soit placée sous son patronage et qu'elle reçoive l'appui des services municipaux.

Il fallut ensuite choisir le jour. Il apparut que ce ne pouvait être que le samedi malgré les difficultés que cela posait pour les personnels de l'O.N.F. et de la Mairie.

Il fallut aussi choisir le mois, de manière que nos bois soient... présentables à la belle saison.

Mais les délais indispensables pour monter cette première opération nous obligeaient à la reporter en juin, mois d'exams pour les uns, très proche des vacances pour d'autres. Nous retînmes le 12 juin.

Par la suite cette question de date a toujours été très difficile à régler. En mars et avril, on craint le mauvais temps. Fin mai, il y a déjà trop de végétation. Le début de mai paraît l'époque idéale mais il y a les fêtes et les "ponts".

Puis il fallut s'occuper des moyens.

En ce qui concerne le matériel, il n'y eut pas de grandes difficultés : un camion de la Mairie, un autre de l'O.N.F., mais le samedi, il fallait compter sur la bonne volonté des équipes... qui nous fut acquise.

S'agissant du personnel, pour l'encadrement furent mis à contribution les agents de l'O.N.F. (ils sont trois pour tout le massif forestier), les volontaires du Comité de Sauvegarde des Sites (la première année, c'était un peu juste), un ou deux professeurs et, heureusement, les chefs scouts.

Quant aux exécutants, des adultes, la première année pas très nombreux, les élèves des lycées et collèges pas très nombreux non plus et pas très groupés sauf quelques élèves de deux classes accompagnés par leurs professeurs. Et puis les scouts. Ils sauvèrent cette première Opération "Forêt Propre".

La deuxième eut lieu le 23 avril 1983. Elle vit beaucoup plus de participants, jeunes et adultes, malgré un temps franchement mauvais depuis le matin.

C'était le résultat des leçons tirées d'une première expérience et d'une préparation qui dura toute l'année.

Nous avons soigné notre publicité : 300 affiches apposées chez les commerçants ou remises aux chefs d'établissements scolaires au cours de visites, articles dans la presse, annonces par une station-radio, à cette époque installée à Versailles.

Et puis, nous avons établi des notes et des plans destinés à être largement distribués. Les P.C., la Croix-Rouge, les lieux de rassemblement étaient matérialisés et leur direction fléchée. Y figuraient également les lieux de stockage des sacs avec, toutefois, la précision que les objets trop lourds ou volumineux pouvaient être laissés le long des routes et chemins forestiers.

Enfin la structure de l'Opération avec sa division en trois secteurs ressortait facilement des plans très demandés par les jeunes.

L'Opération "Forêt Propre" était bien lancée. Depuis, elle est entrée dans les habitudes meudonnaises.

A-t-elle atteint son but? Celui-ci a-t-il été assez ambitieux? Nous voulions rendre les bois plus propres et faire participer les jeunes à leur nettoyage. Cela a été réalisé une fois l'an. C'est peu bien sûr et qui n'a pas dit en voyant quelques semaines après une Opération "Forêt Propre" des bois à nouveau souillés : "Mais il faudrait recommencer !"

J'ai exposé les difficultés que nous éprouvions pour choisir une date. Je n'ai pas insisté sur les efforts accomplis pour battre le rappel de nos troupes. Couper un "week-end" fut-ce pour une action utile et saine semble, pour certains, devenir un sacrilège.

Mais nous nous sommes acharnés et l'Opération "Forêt Propre" a maintenant sa clientèle. Celle-ci est-elle convaincue de l'utilité de sa tâche et aime-t-elle davantage sa forêt? J'en suis persuadé!

Quant à moi, quant à nous les organisateurs, nous sommes toujours aussi heureux en voyant le résultat de la collecte. Il est vrai que certains "encombrants" (morceaux de ferrailles, épaves de cyclomoteurs) sont moins nombreux et plus difficiles à découvrir que les premières années, mais les détritiques plus légers reviennent régulièrement enlaidir la forêt.

Une autre satisfaction est de voir la gaieté et l'enthousiasme des jeunes tout au long de l'opération. Avec peut-être un moment fort, celui où, fourbus par plusieurs heures de ramassage et de marche, mais affamés par le grand air et sans doute un peu gourmands, ils vont pouvoir enfin apprécier le goûter offert par la municipalité.

La récente Opération "Forêt Propre", la onzième, a coïncidé avec l'exposition présentée dans l'Orangerie. Il y a dix ans, avec M. Chondroyannis, quand nous pensions familiariser le public avec la forêt, nous n'osions pas espérer qu'elle lui serait ainsi expliquée. Et je m'en réjouis. Comme je me réjouis que notre Président, M. Ader, un des fondateurs de l'Opération, ait proposé Mme Lacharme pour me remplacer. Son autorité souriante, sa compétence mais aussi son enthousiasme lui permettront de vaincre les difficultés et aussi de pleinement apprécier les motifs de satisfaction des opérations "Forêt Propre".

L. LARRÉ,

ex-Chargé de Mission pour la Forêt et les Etangs

NOS FORÊTS TOUJOURS MENACÉES PAR LA A 86

En 1988 (notre bulletin n° 66), nous avons fait le point sur la construction du périphérique A 86, cette autoroute qui doit entourer Paris à mi-distance entre le périphérique actuel et la Francilienne : à l'époque une quarantaine de kilomètres étaient achevés ; les 16,4 km de l'Ouest parisien étaient (ils le sont toujours) en pointillé par suite de l'opposition des élus et des associations. Nous avons montré les dangers des différents tracés pour nos forêts mais aussi que ces nuisances ne se justifiaient plus compte tenu des perspectives démographiques retenues.

Où en est-on actuellement ?

- 46 km seulement sur la totalité des 78 km sont en service, 6 sont en travaux (voir carte jointe).

- A l'ouest dans notre secteur, toujours aucune décision définitive : l'Etat a confié à la Société COFIROUTE l'étude de faisabilité : 23 variantes ont été examinées : 3 solutions de base ont été présentées en août 1991 ; celle préférée par COFIROUTE et retenue par l'Etat consisterait en 2 tunnels forés à grande profondeur, l'un pour les poids lourds (2 fois une voie) de La Jonchère à Rocquencourt, l'autre pour les véhicules légers (2 fois 3 voies) passeraient directement sous nos forêts de La Jonchère au Pont Colbert (2 variantes possibles à l'est ou à l'ouest des Haras de Jardy). Des échangeurs avec A 13, R.N. 185 et ex-R.N. 10 seraient construits.

La mise en service de l'ensemble serait prévue en 1998 ?

Des tunnels sont évidemment plus séduisants qu'un tracé à ciel ouvert. Mais ils restent extrêmement dangereux pour notre environnement : pollution des forêts par les cheminées d'évacuation des gaz d'échappement (tous les 1 500 m environ), importante surface nécessaire pour réaliser les échangeurs, traversée de couches géologiques plissées (et non planes

comme sous la Manche) avec donc percée des couches imperméables et conséquences inconnues sur les nappes phréatiques.

Le coût prévu actuellement pour cette réalisation est de 8 milliards ; il sera probablement plus proche de 16 milliards si l'on se réfère aux dépassements d'"Eurotunnel". Le péage en théorie devrait rentabiliser cet investissement, mais même élevé il ne suffira sûrement pas. Le financement du bouclage ouest ne pourra être assuré que par une ponction sur les péages des autres autoroutes concédées. COFIROUTE semble réaliser que ce projet n'est pas rentable.

Courant 1991, face à ces projets, les élus de l'Ouest parisien se sont réunis en association ; ils souhaitent un bouclage mais soutenant la proposition de M. Cointe, Président de la Commission "Transports" au Conseil Général des Yvelines, le voient à l'ouest de Versailles.

Fin 1991, des réunions dites de "concertation" ont été organisées par les Préfets des Yvelines et des Hauts-de-Seine. L'Association des Elus de l'Ouest Parisien y a demandé des études complémentaires sur les différents trajets proposés ; ces études (circulation, bruit, sondage...) ont été décidées en janvier 1992 par le Ministre de l'Equipement.

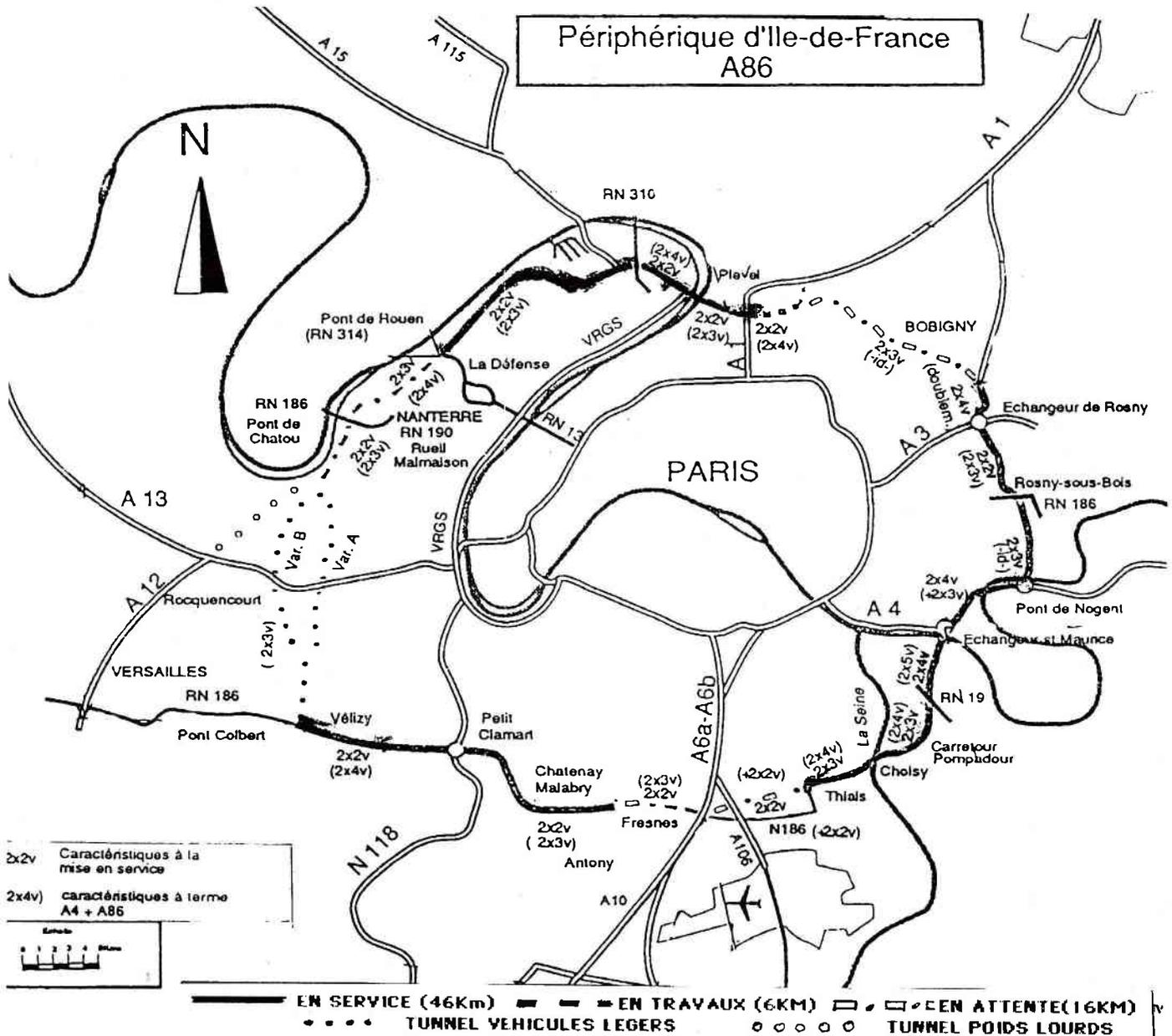
Nous en sommes là.

Pour terminer ce point, voyons les positions actuelles des associations de défense de l'environnement : l'U.A.S.O.P. (Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien), Environnement 92 et la F.N.A.U.T. (Fédération des Usagers des Transports), en face du coût prohibitif de ce projet, de son débit non compétitif par rapport aux transports en commun (une ligne R.E.R. égale 7 autoroutes A 86 sur le plan débit voyageur), des dégâts très importants qu'il entraînera pour notre cadre de vie en particulier pour nos forêts, restent opposées au bouclage Ouest inutile et ruineux.

Par contre elles souhaitent que les crédits prévus servent à la réalisation de transports en commun : en particulier on peut constater que le schéma directeur en cours de mise au point ne comporte pas de transversale Nord-Sud à l'Ouest : la réalisation de telles liaisons dans cette région, nécessaires pour assurer les liaisons entre villes nouvelles et centres d'activité, ren-

drait de meilleurs services qu'une autoroute (débit plus important et plus rapide, moindre coût pour l'utilisateur et la collectivité) sans entraîner les mêmes nuisances pour notre environnement.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des projets actuels...



Claude POILEVEY

NOUVELLES BRÈVES

CONFÉRENCE DU 20 NOVEMBRE 1991

(Compte rendu par Gérard Ader)

« Plus de 120 adhérents du Comité se sont retrouvés le 20 novembre 1991 dans la salle de conférences du C.N.R.S. de Bellevue pour écouter Gérard Calot, Directeur de l'I.N.E.D. (Institut National d'Etudes Démographiques), exposer "la situation démographique en France et dans le monde". En voici quelques idées essentielles qu'il développa avec son habituel talent pédagogique.

Entre les débuts de l'humanité et la fin du XIX^e siècle, la durée moyenne de la vie de l'homme a doublé passant de 20 à 40 ans. Durant le XX^e siècle, cette **espérance de vie** a doublé à nouveau pour atteindre près de 80 ans en France aujourd'hui. Ce progrès vient en premier lieu de la chute spectaculaire de la mortalité infantile (de 150 ‰ en 1900 à 7 ‰ aujourd'hui en France). L'âge maximal restant à peu près stable, autour de 120 ans, l'augmentation de l'espérance de vie qui se poursuit actuellement au rythme d'un an tous les 4 ans, ne pourra que se ralentir au prochain siècle.

Au XVIII^e siècle, la **fécondité** était une fatalité physiologique. L'âge au mariage en était alors le meilleur régulateur. Parmi les 6 enfants que chaque femme avait en moyenne, 2 mouraient avant un an. En France, au XIX^e siècle, la fécondité diminuera très fortement pour approcher de 2 enfants par femme vers 1900. Au cours du XX^e siècle, l'indicateur conjoncturel s'effondrera pendant les guerres mondiales. Après le baby-boom du milieu du siècle, cet indicateur est redescendu jusqu'à 1,8 actuellement en France, c'est-à-dire en dessous du taux de renouvellement des générations. Par contre la descendance finale qui n'est pas modifiée par les maternités retardées reste un peu au-dessus de 2. Ce phénomène de la maîtrise de la fécondité a été général dans tous les pays occidentaux. En France, la chute de la fécondité s'est surtout manifestée par une diminution spectaculaire des naissances de troisième rang.

"Toute société humaine a été, est ou sera dans la **transition démographique**", disait André Malraux. On appelle "transition démographique" le passage d'une population d'une fécondité subie correspondant à 6 enfants par femme en moyenne à une fécondité maîtrisée correspondant à 2 enfants par femme en moyenne, c'est-à-dire à un strict renouvellement des générations.

La transition démographique est quasiment achevée en Occident. Elle est plus ou moins avancée dans les autres régions du monde. Les pays musulmans et ceux d'Afrique noire n'en sont qu'au début. Suivant l'évolution de la fécondité dans le tiers monde, la population mondiale sera comprise entre 15 et 20 milliards d'hommes à la fin du prochain siècle.

Au milieu du XVIII^e siècle, les populations de la France et du Royaume-Uni étaient respectivement de 28 et 10 millions d'habitants. Aujourd'hui elles sont équivalentes.

La croissance de la population en France a été fortement ralentie par la chute de la fécondité qui n'a été que partiellement compensée par une **forte immigration** depuis plus d'un siècle et demi. »

AVRIL A MEUDON : PLEINS FEUX SUR LA FORÊT

En réservant ce bulletin à des articles sur la forêt et en avançant la date de son opération annuelle "Forêt Propre", le Comité de Sauvegarde des Sites a voulu marquer sa totale adhésion à l'**Exposition** que l'Office National des Forêts a organisée avec l'active coopération des Services techniques de la Mairie du 4 au 18 avril, dans l'Orangerie. Le bâtiment se prêtait particulièrement bien au déploiement de nombreux panneaux porteurs de très belles photographies en couleur, de schémas, de plans et d'explications couvrant les aspects historique, écologique, touristique de notre forêt et aussi, bien entendu, les grandes lignes des indispensables opérations d'aménagement qui doivent se succéder dans les vingt années à venir pour assurer, après celles qui ont déjà eu lieu, la pérennité de ce patrimoine. La reconstitution d'un coin de sous-bois avec plantes et animaux naturalisés a certainement séduit les écoliers qui ont été amenés nombreux pour bénéficier des enseignements de cette exposition. Sa fréquentation par les adultes a été aussi la preuve de son succès et d'aucuns ont seulement regretté qu'elle ait dû impérativement fermer ses portes avant les fêtes pascales, journées qui promettaient la venue de nouveaux visiteurs.

Le Comité des Sites qui avait un panneau explicatif de son opération "Forêt Propre" dans un endroit de l'exposition où était déposée la panoplie des détritiques et objets indésirables régulièrement déversés en forêt par des irresponsables, a contribué, grâce au dévouement d'un certain nombre de ses membres qui ont assuré une permanence aux côtés de l'O.N.F., à sensibiliser les visiteurs sur le devoir d'agir contre cette forme de dégradation de la forêt. Sans doute, le beau temps aidant fût-ce là une des raisons du franc succès de "**Forêt Propre 92**" qui eut lieu le samedi 11 avril.

L'organisatrice, Mme Colette Lacharme, a eu en effet la grande satisfaction d'avoir mobilisé près de 200 scouts bien encadrés dont l'ardeur permit en deux heures de récolter de quoi remplir deux camions de l'O.N.F. et deux camions de la Mairie, travail de ramassage minutieux sur une grande surface et que l'O.N.F. ne peut assurer, faute d'un personnel suffisant. Travail ingrat certes, mais tellement nécessaire que des promeneurs indépendants rencontrés ici ou là par les équipes se sont joints à elles, montrant ainsi leur adhésion à cette action et manifestant — peut-être sans le savoir — un comportement d'écologiste de terrain authentique.

Comme à l'accoutumée, un excellent goûter offert par la Municipalité attendait, dans l'Orangerie, le retour des participants. Ils lui firent honneur, heureux d'avoir accompli une tâche modeste et cependant indispensable au bien-être de tous ceux qui, nombreux, viendront bientôt passer des moments de détente sous les ombrages de nos futaies.

RESTAURATION DU DOMAINE NATIONAL : BIENTOT LA REPRISE ?

Les Meudonnais avaient eu l'immense satisfaction, quelque temps après la nomination du nouveau Conservateur en Chef M. Philippe Canac, d'assister à une active reprise des travaux de réhabilitation du domaine. De fait, comme nous l'avions souligné antérieurement, des résultats substantiels ont été obtenus avec la réfection de la terrasse de l'Orangerie dont l'étanchéité assure désormais la conservation du gros-œuvre auparavant bien menacée, avec la remise en état des balustres de la grande terrasse, le délièrage du grand mur de soutènement à l'est, la restauration de l'escalier d'Aristote, avec enfin les terrassements après défrichage à partir desquels doit être reconstituée la promenade à l'est.

Hélas, depuis plusieurs mois, le découragement de nos concitoyens est à la mesure de leurs espérances car les travaux ont été arrêtés. C'est que, renseignements pris, des difficultés techniques ont surgi en cours d'exécution de la promenade à l'est, vers ses deux extrémités, nécessitant pour les surmonter l'obtention de crédits supplémentaires non négligeables.

Lorsqu'on sait la durée des démarches nécessaires au déblocage d'un crédit programmé, on imagine les obstacles que M. Canac doit franchir pour obtenir, puis disposer des moyens supplémentaires nécessaires à la remise en marche du chantier.

Cependant, au cours d'un entretien récent avec M. Rauch, Directeur régional des Affaires culturelles, notre Président qui était accompagné de Mme Herlédan, en évoquant cette interruption des travaux préoccupante pour notre Comité des Sites, a eu l'agréable surprise d'apprendre que le Conservateur régional récemment nommé participe activement au déblocage du financement qui permettra la reprise du chantier.

Au cours de ce même entretien, les interlocuteurs de M. Rauch lui ont fait part des récriminations suscitées par les barrières métalliques placées à l'entrée de la grande terrasse, en arrière du seuil afin de canaliser l'entrée des voitures vers les bâtiments de l'Observatoire et éviter des accidents pour les promeneurs, notamment les enfants. Ce dispositif mis en place par M. Canac devait démontrer dans l'esprit de celui-ci la nécessité de déplacer l'entrée des véhicules allant à l'Observatoire pour l'installer plus haut, dans le tournant de la rue Marcelin-Berthelot. Evidemment, cette solution de bon sens que nul ne conteste nécessite, elle aussi, le déblocage de crédits pour sa réalisation et c'est ainsi que le dispositif provisoire conçu par le Conservateur en Chef dure longtemps, plus longtemps que prévu pour aboutir à un accord et à une décision. A cet égard, M. Rauch a été plutôt rassurant en indiquant qu'une nouvelle démarche écrite avec fixation d'une date limite pour la mise en service d'une nouvelle entrée des véhicules à l'Observatoire allait être incessamment formulée.

Enfin, n'oublions pas que la hangar Y fait partie du domaine national de Meudon : les crédits prévus pour la réfection de la toiture étant accordés, les travaux doivent commencer prochainement.

DEUXIÈME VISITE DE LA MAISON HUVÉ

Tous ceux qui, désireux de participer à la visite du 17 mai, ont eu un empêchement seront heureux d'apprendre que Mme Laumet a bien voulu fixer une deuxième visite à la date du **dimanche 20 septembre de 15 à 17 heures**. Rendez-vous 13, rue de Vaugirard.

Paulette GAYRAL



HOTEL ★★★ NN FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

☎ 46 30 22 55

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

118 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1991

MICHEL DAMOUR **TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet **J. PILLOT**

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ 47 36 29 45
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE